
Lecture du procès-verbal des séances du 29 décembre 1789, lors de la séance du 30 décembre 1789

Citer ce document / Cite this document :

Lecture du procès-verbal des séances du 29 décembre 1789, lors de la séance du 30 décembre 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XI - Du 24 décembre 1789 au 1er mars 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1880. p. 43;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1880_num_11_1_5470_t1_0043_0000_11

Fichier pdf généré le 10/07/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. DÉMEUNIER.

Séance du mercredi 30 décembre 1789.

M. le Président fait lecture d'un don patriotique offert par la ville de Ville-Neuve-Saint-Georges consistant dans la remise du produit de la contribution des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789, et qui devait être déduite sur les impositions de 1790. La commune de Ville-Neuve-Saint-Georges ajoute, à ce sacrifice, celui de 2,400 livres qui lui avaient été accordées pour l'indemniser du logement et du séjour des carabiniers, en 1786.

L'Assemblée accorde séance aux députés de Ville-Neuve-Saint-Georges.

M. le Président donne également connaissance du don patriotique du district de Notre-Dame, consistant en 41 marcs d'argent, provenant du sacrifice de boucles d'argent; l'adresse de ce district fait une mention particulière du patriotisme touchant d'une pauvre femme accablée de misère qui, ne possédant que 24 sous, a exigé du député du district qu'il acceptât la moitié de cette somme pour venir au secours de la chose publique; l'Assemblée a vivement applaudi la générosité et le dévouement de cette bonne citoyenne.

Suit la teneur de cette adresse :

« Nosseigneurs,

« Voici un faible gage du respect et de l'obéissance que le district de Notre-Dame vous a jurés, et dont il s'est chargé de renouveler le serment en ce jour.

« Ce gage est d'autant plus digne d'être placé sur l'autel de la patrie, qu'il est bien réellement l'effet du patriotisme le plus pur.

« Si de tous les districts, celui de Notre-Dame est le moins étendu, le moins fourni d'hommes et le plus pauvre en argent, nous y voyons aujourd'hui le citoyen oublier ses besoins, se doubler, se tripler, pour satisfaire à la multiplicité des services qui lui sont ordonnés, comme nous l'avons vu, dans le temps de la révolution, faire des contributions absolument au-dessus de ses forces.

« Oui, Nosseigneurs, nous serions coupables si, à cet égard, nous vous laissions ignorer plus longtemps un fait que vous jugerez sûrement digne de trouver place dans les fastes de la France.

« Une femme accablée de misère, et ne possédant pour tout bien qu'une pièce de 24 sous, nous a suivis, nous a forcés d'en recevoir la moitié. »

« Si, dans la crainte de l'attrister, nous lui avons obéi, nous étions sûrs que tôt ou tard vous honoreriez son patriotisme de vos suffrages, et maintenant c'est assez, c'est tout pour un Français.

« Sous ce point de vue, le district de Notre-Dame, fier de contenir en son sein une multitude d'âmes de cette trempe, déclare à cette auguste Assemblée qu'il est prêt à sacrifier tout ce qu'il peut et tout ce qu'il est pour, à l'ombre de vos décrets, Nosseigneurs, soutenir l'honneur de sa devise : « Liberté sous la loi et le Roi. »

On passe à la lecture du procès-verbal des deux séances de la ville.

On fait ensuite lecture d'un don patriotique de la ville de Saint-Germain-en-Laye, consistant en 41 marcs, 7 gros d'argent, provenant de boucles d'argent, en argenterie apportée par le curé de Saint-Léger-en-Laye, 11 marcs 2 onces, et en argent 85 livres 4 sous.

L'Assemblée accorde la séance aux députés de la ville de Saint-Germain-en-Laye.

On introduit ensuite un député de la ville de Sens, qui, portant la parole au nom de cette ville, exprime sa confiance, son respect et sa reconnaissance pour tous les décrets de l'Assemblée nationale. Il fait, au nom de la ville de Sens, l'hommage d'un don patriotique de 14,000 livres en argent, et de 150 paires de boucles d'argent; ce député demande encore, dans un discours plein de patriotisme, que l'Assemblée nationale veuille bien permettre que ce soit en son nom qu'on place la première pierre d'un port que la ville de Sens va faire construire, et qu'elle daigne agréer qu'il soit élevé une pyramide où seront inscrits les noms de tous les députés de l'Assemblée nationale. Le discours de ce député est conçu en ces termes :

« Nosseigneurs,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que la ville de Sens m'a fait celui de me députer auprès de l'auguste Assemblée pour la prier de recevoir avec bonté son offrande patriotique, consistant en une somme de 14,000 livres; chaque citoyen s'est empressé d'y joindre le don patriotique de ses boucles, mais n'a regardé ce nouvel et simple hommage que comme le lien qui devait resserrer l'offrande que la ville m'a donné ordre de déposer sur l'autel de la patrie.

« Mais un intérêt non moins cher au cœur des citoyens sénonais, qu'ils m'ont chargé de solliciter de Nosseigneurs, avec la plus vive et la plus respectueuse instance, est de les prier, de les supplier de permettre qu'au nom de l'Assemblée nationale soit posée la première pierre d'un port que, dans ce moment, fait construire la ville de Sens, et que, par suite de cette première faveur, Nosseigneurs daignent consentir que, sur une pyramide qui sera élevée à cet effet, les noms des représentants de la nation soient gravés et passent à la postérité. Cette place est la seule digne des pères de la patrie, puisqu'ils ont été les pilotes sages qui ont conduit la France au port du bonheur et de la liberté.

« Daignez permettre, Messeigneurs, qu'en votre présence, j'ose remercier la ville de Sens; je lui dois tout, et lui fais le serment de lui être à jamais attaché. Je le répète, je lui dois tout, puisque c'est d'elle que je tiens le droit de paraître devant l'aréopage le plus respectable et le premier sénat de l'univers.

« Signé : le marquis DE CHAMBNAS,

Commandant de la ville de Sens. »

M. le président lui répond :

« L'Assemblée nationale aime à voir les rapides progrès du patriotisme qu'elle a voulu exciter parmi les citoyens; elle reçoit avec satisfaction vos hommages et votre sacrifice à la patrie.

« Elle prendra, d'ailleurs, votre demande en considération, et elle vous permet d'assister à sa séance. »

On réclame ensuite la lecture du procès-verbal